Nations Unies E/2023/9/Add.3

Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023
25 juillet 2022-26 juillet 2023
Point 4 de l'ordre du jour
Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

Élection de 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

1. En application de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit élire 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2024, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2023 à l'expiration du mandat des 16 membres suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gambie, Guatemala, Italie, Nigéria, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Türkiye. Le Conseil doit par ailleurs pourvoir le siège revenant aux États d'Asie et du Pacifique, le siège revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes et les trois sièges revenant aux États d'Europe occidentale et autres États qui sont actuellement vacants, tous pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2024.

2. L'élection aura lieu à l'occasion des réunions de gestion du Conseil, qui se tiendront le 5 avril 2023.

3. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :

a) Cinq parmi les États d'Afrique ;

b) Trois parmi les États d'Asie et du Pacifique (dont un pour pourvoir un siège vacant) ;

c) Un parmi les États d'Europe orientale ;

d) Trois parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (dont un pour pouvoir un siège vacant) ;

e) Neuf parmi les États d'Europe occidentale et autres États (dont trois pour pouvoir trois sièges vacants).

Merci de recycler

4. La composition du Groupe de travail en 2023 figure dans l’annexe à la présente note.

Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres ; mandat de trois ans)

Composition en 2023

Neuf membres choisis parmi les États d'Afrique

Cameroun* (2023), Côte d'Ivoire* (2023), Égypte* (2023), Gambie* (2023), Kenya (2024), Maroc (2024), Mauritanie (2024), Nigéria* (2023), Tchad (2024)

Sept membres choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique[1]

Arabie saoudite* (2023), Chine* (2023), Kazakhstan (2024), Kirghizistan (2024), Philippines (2024)

Trois membres choisis parmi les États d'Europe orientale

Fédération de Russie* (2023), Macédoine du Nord (2024), Ukraine (2024)

Six membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes[2]

Brésil (2024), Colombie (2024), Équateur* (2023), Guatemala* (2023), Mexique (2024)

Neuf membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États[3]

Allemagne* (2023), États-Unis d'Amérique* (2023), Italie* (2023), Pays-Bas* (2023), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2023), Türkiye* (2023)

---

* Membre sortant.

[1] Il y a deux sièges vacants à pourvoir parmi les États de ce groupe : un pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2023 et un pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2024. Les deux mandats prennent effet à la date de l'élection (voir décision 2022/218 du Conseil).

[2] Il y a un siège vacant à pourvoir parmi les États de ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2023 (voir décision 2022/218 du Conseil).

[3] Il y a trois sièges vacants à pourvoir parmi les États de ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2023 (voir décision 2022/218 du Conseil).